



Séance du 27 avril 2026

Nombre de membres en exercice : 24
Date de la convocation : 21 avril 2026
Date d'affichage : 05 mai 2026

L'an deux mille vingt-six et le vingt-sept avril à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Marie-Claire FAIVRE, Maire

Etaient présents : Mmes et MM S. COLLILIEUX – B. PY – M. JACOBBERGER – G. BRIOT adjoints T. SEGUIN – C. HOSATTE – Y. TESTON – N. SMAINE PELLETERET – C. PERON – K. LIONNET - O. HOUILLON – M. DUPATY – T. SCHLUMBERGER – B. GRANDJEAN – J. MOLNAR – M. FAIVRE – S. BERNARD – M. METTAVANT – Z. KANJUGA – F. DEMESY – S. FASQUELLE – M. HEQUET
Pouvoirs : C. MATHIE donne pouvoir à B. PY

Madame Ghislaine BRIOT a été désignée secrétaire de séance

DCM 2026/04/41

Désignation des représentants du Conseil Municipal pour siéger au sein du CCAS

Le CCAS est un établissement public administratif. Il anime une action générale de prévention et de développement social dans la commune, en liaison étroite avec les institutions publiques et privées. Il peut intervenir sous forme de prestations remboursables ou non remboursables.

Il est administré par un conseil d'administration présidé par Madame le Maire. Il est composé de membres élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste par le Conseil Municipal et de membres nommés par arrêté du Maire parmi les personnes « participant à des actions d'animation, de prévention et de développement social dans la commune. »

Conformément à l'article R123-7 de l'action sociale et des familles, les membres élus et les membres nommés sont en nombre égal.

Madame le Maire propose aux conseillers municipaux de fixer à 5 le nombre de membres élus et à 5 le nombre de membres nommés.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Proclame élus les membres du conseil d'administration :
 - Béatrice PY
 - Myriam DUPATY
 - Ghislaine BRIOT
 - Brigitte GRANDJEAN
 - Marta HEQUET

- Fait et délibéré, les an, mois et jour que dessus.
- Ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,
Marie-Claire FAIVRE